

Direction
départementale
des Territoires



LA DEMANDE EST A ADRESSER
AU SERVICE SUIVANT :

DDT DE L'INDRE
Service d'Appui aux Territoires Ruraux
Unité Agro-Environnement- Chasse-Forêt
Boulevard George Sand – CS60616
36020 CHATEAUROUX CEDEX
Tél : 02 54 53 26 43
Courriel : ddt-satr@indre.gouv.fr

DEMANDE D'AUTORISATION DE TIR ESTIVAL DU SANGLIER

POUR LES TERRITOIRES NON BÉNÉFICIAIRES
D'UNE AUTORISATION PRÉFECTORALE POUR LE TIR ESTIVAL
DES CHEVREUILS ET DES CERVIDÉS

Pratique : La demande d'autorisation peut être faite directement en ligne sur la téléprocédure dédiée : www.indre.gouv.fr, rubrique « Agriculture, développement rural, forêt, chasse ».

Nom/Prénom du détenteur du droit de chasse
<div style="border: 1px solid black; padding: 2px; display: inline-block;">A REMPLIR EN LETTRES CAPITALES</div>	Adresse

	Commune
E-mail :
Tél :	Port

Commune de, Lieu(x)-dit(s) :surface de ... ha

Commune de, Lieu(x)-dit(s) :surface de ... ha

Commune de, Lieu(x)-dit(s) :surface de ... ha

sollicite, pour les territoires désignés ci-dessus, l'autorisation de tirer à l'approche, à l'affût ou en battue le sanglier du **01 juin 2022 au 14 août 2022**.

- Je m'engage à transmettre à la DDT **avant le 15 octobre 2022** un compte rendu des prélèvements réalisés, y compris en cas de bilan nul.

- Je certifie disposer de la délégation écrite du droit de chasse des propriétaires sur les territoires faisant l'objet de la présente demande pour l'année concernée (cette délégation pourra être demandée en cas de contrôle).

Recommandation : Pendant la période de chasse anticipée, le titulaire et ses mandataires sont encouragés à prélever les sangliers jeunes et de moins de 40 kg.

A.....le.....

Signature du demandeur :